



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022

Affiché le

ID : 976-200059871-20220723-0028_2022-DE

751 SD
Berger
Levrault

FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SGC MAYOTTE
ZI KAWENI
97600 MAMOUDZOU

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de SGC MAYOTTE**

ZI KAWENI
97600 MAMOUDZOU
Téléphone : 02-69-61-61-35
Mél. : sgc.mayotte@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : 7h-12h
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par MARTIN Gildas
Téléphone : 02-69-61-61-35
Télécopie :
Réf. :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST

MAMOUDZOU, le 21/07/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame, Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Communauté de Commune du Centre Ouest à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité de 3CO à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants (*à adapter en fonction des circonstances*) :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Trésorier du SGC MAYOTTE
Stéphane MEUNIER

Par délégation,
Gildas MARTIN
Inspecteur des Finances Publiques